

## INSTRUCTIONS DE COURSE "NATIONAL SURPRISE"

### OCCITANIA CUP 2021 NATIONAL SURPRISE 23,24,25 et 26 septembre SETE

Autorité organisatrice :  
Comité Départemental de Voile de l'Hérault

Avec le concours de :  
La Ville de Sète - Le Port de Sète Sud de France,  
La Société Nautique de Sète,  
Les Clubs de voile Habitables de l'Hérault et du Gard,  
La Ligue de Voile Occitanie,  
Hérault Sport,  
Delta Voile - Le Conservateur – Le Crédit Maritime – Radio Thau Sète.

#### Grade 4

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender les présentes Instructions de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et/ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

#### **Le PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR LES REGATIERS ET LES BENEVOLES**

*L'organisation vérifiera les pass sanitaires des équipages lors de la finalisation des inscriptions. Le responsable de chaque bateau est chargé de la présentation des QR code de tous ses équipiers (version papier ou dématérialisée).*

*Aucun bateau ne sera admis sans vérification de ces documents.*

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES :

La régate est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV2021/2024).
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire.
- 1.3. Les règlements fédéraux, et les règlements des classes concernées (Osiris, Micro, Mini, Surprise, Monotypes divers...).
- 1.4. Les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliqueront plus et seront remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5. Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas pour les courses en parcours techniques ou côtiers de l'Occitania Cup. Pour les parcours Duo - Solo les RSO 2020 catégorie 3 s'appliquent, ainsi que le règlement du Championnat Ligue Occitanie Habitable SOLO DUO 2021.
- 1.6. L'autorité organisatrice précise la nécessaire prise en compte par les participants à la compétition du risque **COVID19**. Chaque participant est parfaitement conscient :
  - 1.6.1. Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits "gestes barrières" à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports.
  - 1.6.2. Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates.
  - 1.6.3. Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19.
  - 1.6.4. Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19.
  - 1.6.5. Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
  - 1.6.6. Un bateau qui a un cas suspect de Covid19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. Si cette règle est enfreinte volontairement, il pourra être disqualifié sur l'ensemble de l'épreuve.

## 2. TABLEAU D’AFFICHAGE VIRTUEL :

Les modifications aux IC et toutes les notifications, y compris les avis et convocations du corps arbitral seront publiées sur le site Racing Rules of Sailing (préconisation FFVoile Coronavirus de suppression des affichages physiques). Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrent lequel devra consulter le site avant et après la course. Les réclamations devront y être déposées et les heures limites et les convocations et divers avis y seront publiés. Les instructions de course *ne seront pas affichées selon la Prescription Fédérale en raison des procédures spéciales Covid 19 destinées à éviter les regroupements. Elles seront disponibles en version électronique à imprimer à l'adresse suivante : [www.comite-voile34.fr](http://www.comite-voile34.fr)* (préconisation FFVoile

Coronavirus).

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

Toute modification aux IC sera publiée sur le site RROS au plus tard 2h avant le signal de départ sauf pour les changements au programme de course qui seront publiés avant 20h la veille du jour où il prendra effet. Le pavillon L (LIMA) envoyé à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié (cela modifie signaux de course).

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE :

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le toit des locaux de la SNS. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course : "une minute" est remplacé par "pas moins de 30 minutes").

### 5. PROGRAMME NATIONAL SURPRISE :

Date	Programme	Classe(s)
23 septembre 2021	Confirmation d'inscription :: de 9h00 à 18h Jauge, pesée et contrôles: De 9h à 18h Village OCup Môle St Louis Grutage de 15 à 16h30 heures <i>Zone technique Mole St Louis-carénage</i> <i>A confirmer</i>	Surprise
23 septembre 2021	19h30 Repas des équipages Village OCup Môle St Louis	Surprise
24 septembre 2021	10 H 30: Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Surprise
25 et 26 septembre 2021	10 H : Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Surprise
26 septembre 2021	Grutage de 16 à 17h30 heures <i>Zone technique Mole St Louis-carénage</i> <i>A confirmer</i>	Surprise

### 6. PAVILLONS DE CLASSE :

Le pavillon d'avertissement sera le pavillon de la classe Surprise.

### 7. CLASSEMENT :

2 courses devront être validées pour valider la compétition. Le nombre de courses sera de 16 au maximum. Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Quand 9 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores. Lors de l'épreuve, les règles 44.1 et 44.2 des RCV

seront appliquées.

## 8. PARCOURS :

- 8.1. Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et contournées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des pavillons blancs portant des chiffres noirs ou l'inscription du numéro du parcours au tableau du bateau Comité.
- 8.4. Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque à contourner.
- 8.5. Régate des mordus : en cas d'annulation des courses du jour pour raison de météo excessive, le Comité pourra proposer la mise en place d'une régata "des mordus". Elle consistera en un parcours de vitesse entre une ligne de départ constituée de l'alignement des tourelles verte et rouge de la sortie ouest du port de Sète, le contournement d'une ou plusieurs marques de parcours et une ligne d'arrivée identique à la ligne de départ. Le classement sera unique. Les ratings Osiris seront appliqués en temps sur distance. La régata des mordus donnera lieu à un classement particulier et ne comptera pas pour le classement de l'Occitania Cup. Les bateaux volontaires partiront individuellement pour réaliser le parcours sous leur propre responsabilité après annonce VHF auprès du Comité de course. Le temps de course démarrera au franchissement de la ligne de départ. La ou les bouées à contourner seront définies au briefing coureur du jour de course.

## 9. MARQUES DE PARCOURS :

PARCOURS	MARQUES	DEPART	WIND	CHANGEMENT	ARRIVEE
Rond monotypes et micros	Bouées coniques rouges	2 bateaux comité avec pavillon orange	-	Bouée conique jaune	Bouée conique blanche

Attention à la publication éventuelle d'un avenant à ce sujet.

## 10. LE DEPART :

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité bâbord. Les bateaux non concernés par le départ en cours doivent s'écarter largement des autres bateaux durant la période de leur procédure de départ pour la course suivante. [DP]. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A4 et A5).

Un bateau du Comité de Course ou du Jury annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 2 minutes après le signal de départ sur le canal VHF de la course ou de vive voix. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)). Les bateaux BFD ou UFD prévenus de vive voix par le jury ou ayant entendus l'annonce VHF devront abandonner la course. Un bateau averti par le Comité de course de son classement OCS deux minutes après le départ minimum pourra reprendre le départ dans la limite du

temps de fermeture de la ligne (5minutes). Cela modifie la RCV 29.1 et la RCV 41.

### 11. DEPART DE LA COURSE :

Le signal d'avertissement sera envoyé 5 minutes avant le top départ.

Signal préparatoire envoyé 4 minutes avant le départ.

Affalé du signal préparatoire 1 minute avant le départ.

Affalée du signal d'avertissement : Top Départ.

La ligne de départ sera fermée 5 minutes après le top départ.

### 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS :

12.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

12.3. En cas de changement de parcours sur un parcours Aller-retour (banane) la bouée 2 dite de dog leg ne sera pas remouillée.

### 13. L'ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

### 14. SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 s'applique et la RCV 44.3 ne s'applique pas.

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et aux RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

Action du jury sur l'eau.

L'arbitrage semi direct pourra être mis en place. Si le jugement semi direct est mis en place, l'annexe Jugement semi-direct s'applique. (L'information sera précisée au briefing).

L'action ou l'absence d'action du jury ne pourra donner lieu à réclamation ou à demande de réparation. Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position à tout moment ne peut donner lieu à demande de réparation.

### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES :

GROUPE	PARCOURS	TEMPS CIBLE	TEMPS LIMITE pour finir après le 1 <sup>er</sup>
Surprise	Construit	60 minutes	30 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)). Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite annoncé ci-dessus après le premier bateau ayant effectué le parcours et ayant

fini, seront classés DNF sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## **16. RECLAMATIONS :**

- 16.1. L'annexe "T", Conciliation et Pénalité post course avant jury s'applique. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.
- 16.2. Les formulaires de réclamation sont disponibles sur le site Racing Rules Of Sailing (RROS). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées en ligne dans le temps limite.
- 16.3. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.4. Des avis seront publiés sur RROS dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux de la SNS. Elles commenceront à l'heure indiquée sur RROS.
- 16.5. Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur RROS pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) : Départ : Bateaux en attente, Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors) Publicité Bateaux accompagnateurs Limitation de sorties de l'eau Equipement de plongée et housses sous-marine de protection Communication radio.
- 16.7. Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être publiée :
  - 16.7.1. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille.
  - 16.7.2. Pas plus de 30 minutes après que la décision a été publiée. Ceci modifie la RCV 62.2.

## **17. REGLES DE SECURITE :**

le canal VHF est le 72

## **18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP] :**

Le remplacement de concurrents sera autorisé à condition d'avoir inscrit la totalité de l'équipage à l'inscription à la régata et que en cas de changement d'équipage entre le vendredi et le dimanche, le responsable du bateau ait déposé la liste d'équipage modifiée auprès du Comité de Course avant le 1er signal d'avertissement du samedi ou du dimanche.

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT :**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du Comité Technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la régata et son amarrage au port après la dernière course. [DP].

## **20. COMMUNICATION RADIO [DP] :**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir

d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 21. DECISION DE COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 22. CORPS ARBITRAL :

Le corps arbitral et son matériel seront présentés au briefing coureur.

